

Aux médias

Fribourg, 11 février 2022

Communiqué de presse

---

## **Un concours en trois phases pour dessiner le cœur du site industriel AgriCo, à Saint-Aubin**

*Un cœur de site vivant, ouvert au public, dédié aux échanges et à la mobilité douce : le développement urbanistique de l'axe central du site AgriCo, à Saint-Aubin, fait l'objet d'un mandat d'étude parallèle (MEP), lancé aujourd'hui par l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Ce concours, en trois phases, devra imaginer à quoi ressemblera le centre et les espaces communs d'AgriCo, en conjuguant les contraintes des entreprises ainsi que la richesse patrimoniale et architecturale du lieu. L'objectif est de dégager une vision urbanistique globale et cohérente, qui sera réalisée par étapes au fil de l'essor du site.*

Le MEP porte sur la partie centrale d'AgriCo, qui représente la colonne vertébrale du site autour de laquelle s'articuleront les différents bâtiments de service (auditoire, salles de conférences, crèche, restaurants, etc). Il entre dans la droite ligne de la stratégie définie pour le site AgriCo, à savoir d'en faire le campus agroalimentaire et biomasse de référence en Suisse misant sur la mobilité et les échanges d'idées, et un site industriel pionnier, sans trafic motorisé en son centre et dans le respect de la richesse patrimoniale et naturelle du lieu.

La procédure de concours s'articule en trois phases :

### MEP I « mobilités »

Ce premier MEP se concentre sur les flux de trafic à l'entrée principale du site, avec la réalisation de la plateforme de mobilités, dont un parking-silo commun pour le site avec l'arrêt de transports publics. Cette plateforme fera office d'aire d'arrivées depuis l'extérieur pour les livraisons ainsi que le trafic induit par les entreprises, mais aussi de noeud d'échange de mobilités, pour permettre de libérer le centre du site de la circulation motorisée au profit de moyens de locomotion doux et mettre en place une gestion globale des places de stationnement. Ce MEP à deux degrés, en procédure sélective, est lancé aujourd'hui. Il permettra de choisir 3 à 5 équipes formées d'un architecte, d'un ingénieur civil et d'un ingénieur en mobilité, qui déposeront ensuite leur proposition.

### Concours bâtiment 1740

La deuxième phase prendra la forme d'un concours d'architecture pour le remplacement du bâtiment 1740, en mauvais état à l'heure actuelle, non-protégé et utilisé pour du stockage. Le site AgriCo rencontre déjà depuis plusieurs mois un succès important, à tel point qu'il n'y a plus de surfaces disponibles à proposer aux entreprises intéressées. Un développement du bâtiment 1740 permettra de pallier ce manque. La nouvelle structure sera développée dans l'enveloppe du bâtiment existant en attendant l'aboutissement de la procédure du plan d'affectation cantonal (PAC), qui permettra alors une extension. Ce concours d'architecture sera lancé dans le sillage du MEP I « mobilités ».

## MEP II « paysage et axe central »

Le dernier MEP sera consacré aux aménagements extérieurs et paysagers des espaces communs du site, à l'axe vert et l'axe central, et notamment le développement de la place centrale, appelée à devenir l'endroit où battra le pouls d'AgriCo. Vivante, facilement atteignable depuis l'ensemble du site, ouverte, dévolue à la mobilité douce, elle doit être pensée comme un lieu d'accueil et d'échanges, non seulement entre les personnes qui travaillent sur le site, mais aussi pour le grand public qui pourra, lui aussi, profiter des différents services mis en place ainsi que des espaces verts et de détente. Ce MEP sera lancé dans le courant du printemps 2022.

### Contacts

—

**Giancarlo Perotto**, Directeur ECPF, T +41 26 347 34 80

**Charlotte Gautier**, Responsable projets ECPF, T +41 26 347 34 80

### Annexe

—

Plan de situation MEP